



Au travers du partage de la valeur se joue aussi l'apport de l'épargne salariale au financement de la transition



2. Focus

Panorama 2022 du marché de la gestion d'actifs

3. Éditorial de Laure Delahousse, directrice générale adjointe de l'AFG

4. Entretien

Rencontre avec Dominique Dorchies, présidente de la Commission épargne salariale et épargne retraite, et Gregory Miroux, directeur Epargne salariale et retraite

5. Vie des Commissions

- Recommandations sur le gouvernement d'entreprise
- Consultations européennes finance durable
- Club Export – Réunion pays Suisse

7. Dossier

Livre blanc *Innovations Technologiques : Quelles stratégies pour les SGP ?*

8. Actualités

- Le sujet des *inducements* avance à grand pas à Bruxelles
- ELTIF 2.0
- La semaine de l'éducation financière
- L'épargne salariale poursuit sa diffusion
- La semaine de l'épargne salariale

10. Formation

- AFG Formation

11. La parole à...

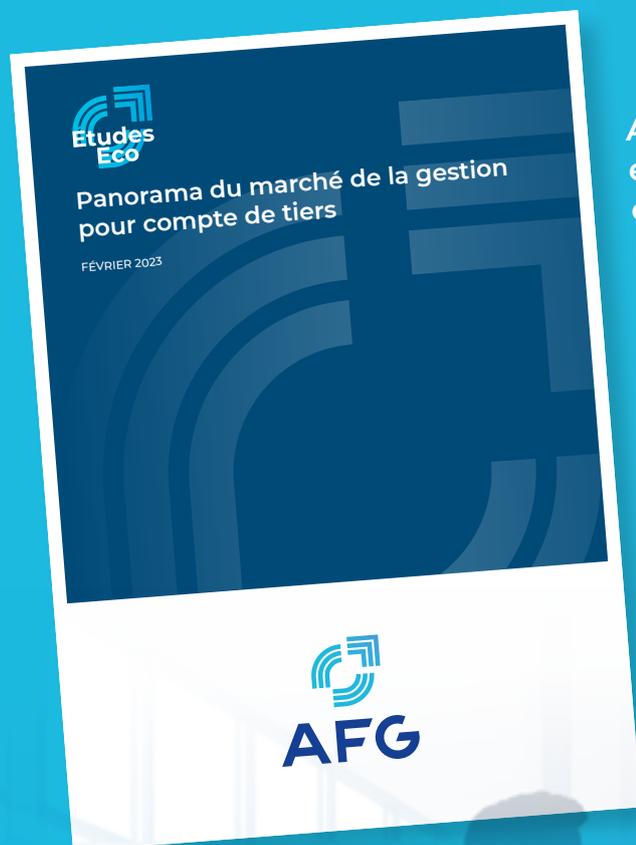
- Catherine Dagorn, directrice générale MCA FINANCE

12. L'AFG en bref

- Nouveaux membres
- Parution
- Agenda & retour sur événement
- Chiffre clé

Le panorama 2022

du marché de la gestion d'actifs pour compte de tiers



Après 3 années de forte hausse des encours, les gestions françaises et européennes s'inscrivent en baisse dans un contexte de performances négatives sur les marchés.

Les encours globaux sous gestion en France (mandats et OPC) s'établissent à près de 4 600 Mds€ (-5,8% sur un an). Sur longue période, soit depuis la crise de 2008, le taux de croissance annualisé des encours gérés ressort au niveau élevé de + 4,9 %.

Le nombre des sociétés de gestion de portefeuille se stabilise à 702 SGP à fin 2022. La dynamique de création a ralenti cette année (31 nouvelles SGP après plus de 40 SGP créées chaque année au cours des trois années précédentes). En parallèle, on observe aussi un mouvement de consolidation et de rapprochement de SGP entrepreneuriales ou de filiales de groupes financiers.

En termes de gestion financière (fonds et mandats), les SGP françaises occupent la première place européenne continentale, avec une part de marché estimée à 24 % pour les OPC et à 27 % pour les mandats de gestion.

Au niveau européen, l'encours des fonds dépasse les 19 000 Mds€ à fin 2022, en baisse de - 12,6 % sur un an (contre + 16,3 % en 2021).

L'épargne salariale, une épargne populaire, ouverte à un très grand nombre de salariés

Le partage de la valeur créée par l'entreprise est venu au centre des préoccupations du gouvernement à l'occasion des débats sur le pouvoir d'achat des salariés. Les partenaires sociaux se sont emparés du sujet avec succès en signant le 10 février dernier un accord national interprofessionnel (ANI) comportant de nombreuses avancées qui devraient prochainement être inscrites dans la loi. Mais, au travers du partage de la valeur, ce qui se joue aussi, c'est la contribution de l'épargne des salariés au financement de la transition de l'économie vers un modèle plus durable et décarboné.

Rappelons qu'en France, l'épargne est abondante, avec un taux d'épargne parmi les plus élevés en Europe, mais que celle-ci est concentrée sur l'immobilier. L'épargne financière (5 % du revenu disponible) reste quant à elle majoritairement orientée à court terme ou en produits de taux comme les fonds euros de l'assurance-vie.

Double inconvénient. Cette épargne sans risque et liquide est faiblement rémunératrice pour l'épargnant et elle n'est pas injectée dans les capitaux propres des entreprises. Or les besoins sont colossaux pour financer les investissements nécessaires à la transition vers une économie décarbonée. Par ailleurs, les ménages devront améliorer leur retraite par un complément d'épargne et participer au financement de la dépendance.

Le développement de l'épargne longue est donc l'un des principaux enjeux de notre société. C'est pourquoi l'AFC se mobilise pour renforcer l'attractivité de l'épargne de long terme et l'orienter davantage vers le financement des entreprises.

Or, depuis 1967, la France a construit un modèle original d'épargne d'entreprise et de partage de la valeur – l'épargne salariale. La participation et l'intéressement des salariés viennent alimenter des plans d'épargne à 5 ans (PEE) ou pour la retraite (PER collectifs).

Cette épargne salariale est une épargne populaire, ouverte à un très grand nombre de salariés : plus de 10 millions de Français ont un compte d'épargne salariale. Pour certains, elle représente d'ailleurs la seule épargne financière. Les fonds, placés dans une optique de long terme, sont majoritairement investis en actions et l'on peut donc dire que l'épargne salariale est une épargne productive.

Par ailleurs, cette épargne salariale peut permettre à chacun de financer sa retraite, et les salariés l'utilisent de plus en plus dans cette optique de long terme : en 2022, les salariés ont épargné 3,5 milliards pour leur retraite sur des produits d'épargne retraite collective d'entreprise, un montant en progression 13% par rapport à 2021.

Enfin, le salarié peut flécher cette épargne salariale vers la transition et la solidarité grâce aux fonds solidaires ou en choisissant une stratégie d'investissement sociale et responsable, dont certains placements sont alignés avec l'accord de Paris sur le climat.

L'épargne salariale a donc tout d'une épargne utile. C'est pourquoi nous appelons à ce que tous les flux de partage de la valeur, notamment la prime de partage de la valeur (PPV), puissent être épargnés et que l'épargne salariale soit généralisée dans toutes les entreprises.

Laure Delahousse,
Directrice générale adjointe

« L'ANI est un accord novateur qui constitue une très belle avancée pour les salariés, mais, nous avons l'ambition d'aller plus loin »



Dominique Dorchies, présidente de la Commission épargne salariale et épargne retraite
Grégory Miroux, directeur Epargne salariale et retraite

Après les mesures d'urgence sur le pouvoir d'achat votées à l'été 2022, qui ont facilité le recours à l'intéressement pour les plus petites entreprises et pérenniser la PPV, le gouvernement s'est engagé à transcrire dans la loi l'accord national interprofessionnel sur le partage de la valeur. Dominique Dorchies, présidente de la Commission Epargne salariale et épargne retraite de l'AFG, et Gregory Miroux, directeur Epargne salariale et retraite, nous parlent de l'essor de l'épargne salariale en entreprise et des avancées permises par cet accord interprofessionnel.

« Quel a été le comportement des épargnants en 2022 en matière d'épargne salariale ? »

Dominique Dorchies : Les épargnants salariés ont bénéficié en 2022 de la nette augmentation des versements au titre de la participation et de l'intéressement (+30%) due à la reprise économique et à l'amélioration des résultats des entreprises françaises, ce qui s'est traduit par une forte croissance des versements sur les plans d'épargne. Parallèlement, les Français n'ont que faiblement utilisé la possibilité de déblocage exceptionnel de leur épargne salariale pour un ensemble de raisons qui confirment une nouvelle fois l'inefficacité de ce type de mesures. Rappelons en effet que l'investissement est un choix (la perception immédiate des primes est possible), qu'une bonne partie de l'épargne salariale est déjà disponible et que le contexte des marchés n'était pas favorable aux déblocages.

« Quels sont les effets des mesures de simplification (ASAP...) sur l'équipement des entreprises ? »

Gregory Miroux : Depuis 2020, plusieurs lois de simplification ont facilité l'équipement des entreprises, qui progresse depuis de manière constante d'environ 5% par an.

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) simplifie pour les employeurs la mise en place de plans d'épargne salariale lorsque l'entreprise ne compte pas de représentants du personnel en autorisant l'employeur à mettre en place unilatéralement un PEE ou d'un PER dans les entreprises de moins de 11 salariés.

En 2022, autre assouplissement, la loi sur le pouvoir d'achat (Mupa) étend aux entreprises de moins de 50 salariés la possibilité de mettre en place un accord d'intéressement par décision unilatérale de l'employeur. Cette loi a également mis sur les rails une procédure dématérialisée de rédaction d'accords permettant une sécurisation des exonérations sociales et fiscales dès le dépôt administratif du texte. Cette mesure était très attendue par les entreprises.

« Comment l'AFG a accueilli l'ANI sur le partage de la valeur ? »

Gregory Miroux : L'AFG accueille positivement les mesures retenues qui vont dans le sens des propositions qu'elle défend de longue date notamment l'orientation de l'épargne salariale vers les investissements responsables et la généralisation des dispositifs de partage de la valeur dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Dominique Dorchies : L'ANI est donc un accord ambitieux et novateur qui constitue une très belle avancée notamment pour les salariés des petites entreprises. Mais, nous nous allons plus loin et nous mobilisons dans ce sens : chaque outil de partage de la valeur doit être associé à un plan d'épargne d'entreprise pour offrir le choix aux salariés entre perception et investissement et donner au chef d'entreprise des leviers pour mieux associer ses salariés à la réussite de l'entreprise via l'abondement de l'entreprise, et les accompagner dans la constitution d'une épargne de moyen terme ou en vue de la retraite.



Gouvernement d'entreprise

Les Recommandations sur le gouvernement d'entreprise, qui matérialisent les attentes évolutives des investisseurs à l'égard des sociétés cotées et servent de référence à aux acteurs de l'industrie, sont actualisées chaque année par l'AFG préalablement à la saison des assemblées générales. La version 2023 met en lumière :

- **L'exigence d'un rôle accru du comité d'audit sur le contrôle de l'information extra-financière.** L'AFG recommande également des échanges du comité d'audit avec les CAC hors la présence des représentants de la société en vue de renforcer son acuité.
- **La consécration d'un budget autonome pour le conseil d'administration.** Pouvoir recourir à des experts contribue à renforcer l'indépendance du conseil d'administration à l'égard du 1^{er} dirigeant. L'AFG préconise que l'administrateur référent/le président non-exécutif soit en charge de l'engagement et du contrôle de ce budget.
- **La nécessaire adaptation de la rémunération du président du conseil non exécutif à l'évolution de ses responsabilités.** Cette adaptation est particulièrement nécessaire lorsque celui-ci a quitté ses fonctions de PDG pour celles de Président. Si des actions gratuites lui ont été attribués lors de l'exercice de ses fonctions de PDG, celles-ci doivent a minima être proratisées.
- **La prise en compte par l'assemblée générale des messages véhiculés par le vote des actionnaires l'année précédente.** L'émetteur devra communiquer les suites données à une opposition significative a minima avant l'assemblée générale suivante.



Finance durable

Consultations européennes

Fin novembre, **les autorités européennes de surveillance ont lancé une consultation sur le *greenwashing*** et prévoient de publier un rapport d'étape sur le sujet d'ici mai 2023 et un rapport final d'ici mai 2024.

L'AFG a mis en avant les points suivants :

- **faire une distinction entre risque de *greenwashing* intentionnel et non-intentionnel.** Le *greenwashing* « non-intentionnel », indépendant de la volonté des acteurs, ne devrait pas être source de sanction
- **prendre en considération les exigences déjà existantes**
- **avoir une stabilité du cadre réglementaire et une cohérence d'interprétation des autorités**
- en l'état actuel de la réglementation, **les acteurs sont très dépendants des fournisseurs de données et un cadre est nécessaire pour encadrer ces acteurs**
- **faire de la pédagogie dans la mesure où il existe une inadéquation entre les attentes des particuliers et l'état du marché de la finance durable.** De même, il est important de pouvoir investir dans la transition sans être accusé de *greenwashing*.

Dans le même calendrier, l'ESMA a lancé une consultation sur un projet de lignes directrices sur l'utilisation des termes « ESG » et « durables » dans la dénomination des fonds. L'ESMA compte publier ses *guidelines* finales d'ici Q3 2023, pour une application 3 mois après la publication. Une période de transition sera prévue pour les fonds existants.

L'AFG a mis en avant notamment les points suivants :

- **Des interrogations sur le calendrier de cette initiative qui pourrait se heurter à d'autres initiatives et publications.** Et dans ce contexte, la nécessité que les *guidelines* soient alignées et s'intègrent dans ces futurs travaux européens.
- Il est rappelé que **l'introduction de « seuils » sur des éléments qui ne sont pas ou peu définis** (« *sustainable investment* » notamment) pourrait avoir un impact sur le développement du marché de la finance durable.
- **L'utilisation de ces seuils pourrait également être source de confusion** : les investisseurs n'ayant pas forcément une vision différente des termes « ESG » et « durable », les préférences de durabilité MIF faisant également référence au terme « durable ».
- **L'AFG commente également de façon plus précise les propositions de l'ESMA et propose des alternatives** (sur les différents seuils, sur les dérivés ou encore sur l'impact).



Europe et International

Club Export – Réunion pays Suisse : Comment distribuer ses produits et services d'investissement en Suisse ?

Le Club Export a démarré ses activités en 2023 par une sixième « réunion pays » consacrée au marché suisse.

La Suisse, plébiscitée lors du dernier sondage effectué auprès des membres de l'AFG fin 2022, est sortie en tête des pays à mettre à l'ordre du jour, ce qui a permis au Club Export d'établir un programme qui correspond au plus près des souhaits et objectifs de développement exprimés par ses membres, en termes de distribution.

Les trois dernières réunions portant sur ce marché ont mis l'accent sur les récents changements réglementaires et leur fort impact sur la distribution.

Le Club Export organise environ 6 réunions par an réservées à ses membres.

Ces réunions couvrent parfois plusieurs marchés, à l'instar du Benelux, du Moyen-Orient ou encore de l'Amérique Latine.

Pour chaque réunion, un profil pays, profil fiscal et profil de coûts de marché sont édités par l'AFG (Fiches pays) et sont disponibles sur son site internet.

A ce jour, ce sont plus de 80 fiches qui ont été éditées, en version anglaise et française.

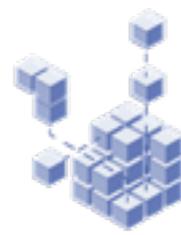
Pour toute demande d'information :
Virginie Buey v.buey@afg.asso.fr

Livre blanc

Innovations technologiques "Quelles stratégies pour les SGP?"

Flashez l'accès au livre blanc
(tout numérique)





Livre blanc **Innovations technologiques :**

Quelles stratégies pour les SGP ?

Le 2 février dernier, l'AFG a réuni les acteurs de la gestion d'actifs et son écosystème à l'occasion d'un événement donné pour la publication de son nouveau et troisième Livre blanc sur les « Innovations technologiques : quelles stratégies pour les SGP ? ». Les intervenants de cet événement, articulé autour de deux tables-rondes « La donnée au cœur de la transformation digitale » et « Visions à 5-10 ans de l'industrie de la gestion d'actifs », ont tous souligné le caractère stratégique de la transformation numérique pour la compétitivité des sociétés de gestion. Cette transformation, qui impacte l'ensemble des activités de la chaîne de valeur des sociétés de la gestion, englobe à la fois l'utilisation des technologies et la stratégie de l'entreprise dans son organisation de travail et ses besoins en termes de métiers et compétences.

Fruit d'un travail collectif, la volonté de ce Livre blanc est d'apporter une aide opérationnelle aux SGP en présentant des cas d'usage sur nombre des enjeux stratégiques de cette transformation numérique au travers d'une dizaine de fiches.

Dans un sondage réalisé pour l'évènement, les sociétés de gestion citent en tête de leurs objectifs : la satisfaction des investisseurs, la hausse de la productivité et le développement commercial. Cette transformation, porteuse d'opportunités, doit permettre de placer le client au centre de leurs métiers en personnalisant l'offre financière et de services, en démocratisant de nouvelles classes d'actifs et via le développement de nouveaux canaux de commercialisation.

Ce Livre blanc se veut aussi prospectif. Ses recommandations réparties en deux catégories d'actions, qu'elles soient d'accompagnement des sociétés de gestion ou de nature réglementaire, visent à anticiper les nouveaux besoins liés à l'évolution des pratiques métiers et des réglementations. L'AFG a ainsi lancé deux nouveaux groupes de travail, le premier sur la « chaîne de valeur de la gestion en crypto actifs » et le second sur la « sobriété numérique ».

Thomas Valli, directeur des Études économiques

► [Accédez au Livre blanc](#)

▶ [Accédez au replay de l'évènement](#)

Fiches par thématique

- 📄 Stratégies organisationnelles et innovations technologiques
- 📄 Adaptation du capital humain et gestion du changement
- 📄 La donnée, combustible au cœur du réacteur d'une SGP
- 📄 Protéger ses systèmes contre les attaques numériques
- 📄 Innovations technologiques au service de l'expérience client
- 📄 Nouveaux usages technologiques dans le cycle d'investissement
- 📄 Améliorer l'efficacité des fonctions support
- 📄 Introduction aux crypto-actifs, à la blockchain (DLT) et à la finance décentralisée (DeFi)
- 📄 Impacts de la blockchain dans les process métiers
- 📄 Offre de gestion en crypto-actifs
- 📄 Vision à 5 - 10 ans de l'industrie de la gestion d'actifs en France

ACTUALITÉS

Le sujet des *inducements* avance à grand pas à Bruxelles



Le sujet des *inducements* s'est ouvert en fanfare début 2023 avec la promesse de la Commission européenne d'une publication du projet « *A Retail Investment Strategy for Europe* » (RIS) en mai prochain. Depuis, courriers, notes, entretiens se succèdent à un rythme soutenu.

L'AFG s'est elle aussi positionnée avec l'envoi de courriers à Ursula van der Leyen, Mairead McGuinness ainsi qu'à un certain nombre d'autres commissaires et de députés européens et avec l'organisation d'une série de rendez-vous tant à Paris qu'à Bruxelles.

En effet, nous faisons valoir que :

- Aucune démonstration n'a été faite quant à un éventuel biais dans le conseil ;
- En revanche, le conseil est de plus en plus indispensable pour diriger efficacement l'épargnant vers le financement de l'économie française et européenne et dans le dédale de l'investissement durable ;
- Le conseil est également indispensable dans l'éducation financière des épargnants.
- La promotion de produits « low cost » ne dépend pas du modèle de distribution, les Pays-Bas par exemple ayant un taux d'ETF de 16% versus l'Allemagne 40%.

Nous défendons avec l'ensemble de la place de Paris et certains États-membres le maintien des modèles de distribution mixte (commissions et/ou honoraires).

Une bataille de longue haleine qui n'est pas encore gagnée ! Il faudra encore convaincre les députés et parlementaires, dans les rangs desquels nous avons déjà rallié quelques-uns à nos convictions.

Arabelle Conte, Chef de pôle Distribution et Relations clients

ELTIF 2.0

Le Parlement européen a adopté le 15 février le règlement dit « ELTIF 2.0 », qui entrera en application le 10 janvier 2024.

Ce texte révisé comporte de nombreuses avancées notables par rapport au régime ELTIF initial :

- simplification de la distribution des ELTIF aux investisseurs de détail, avec notamment la suppression du ticket d'entrée de 10 000€ ;
- assouplissements des règles d'investissement de l'ELTIF, avec notamment un élargissement du périmètre des actifs éligibles, l'abaissement de 70% à 55% du quota minimum investi en actifs éligibles, de plus larges possibilités de structurer un ELTIF fonds de fonds, l'assouplissement des ratios de diversification, etc.
- évolutions du cadre dérogatoire permettant d'offrir des possibilités de rachat avant la fin de vie du fonds.

Plus souple et mieux adapté aux attentes des investisseurs de détail, ce régime ELTIF révisé constitue donc une excellente opportunité pour les gérants.

Ces évolutions seront plus largement exposées à l'occasion d'un « Point Sur » le 6 avril 2023 de 9h30 à 11h en format 100% digital (*accès réservé aux membres*).

Alexandre Koch, directeur Actifs réels et privés



La « Global Money Week », du 20 au 26 mars 2023

Sous l'égide de la Banque de France dans l'Hexagone, la semaine de l'éducation financière, initiée par l'OCDE, a pour objectif de sensibiliser les jeunes et le grand public à toutes les questions d'argent et de les aider à mieux comprendre leur environnement économique et financier.

Le thème de cette 11^{ème} édition est « *Plan your money, plant your future* », « **Planifiez votre argent, semez votre avenir !** ».

Pour en savoir plus :

www.mesquestionsdargent.fr

www.mesquestionsdentrepreneur.fr

L'épargne salariale poursuit sa diffusion dans les entreprises et connaît une collecte en forte hausse

L'enquête annuelle menée par l'AFG sur l'épargne salariale et retraite collective d'entreprise à fin 2022 montre une forte progression de la collecte ainsi qu'une accélération de l'équipement des petites entreprises.

L'épargne salariale accélère sa diffusion dans les TPE

Entre 2021 et 2022, le nombre d'entreprises proposant au moins un dispositif d'épargne salariale à leurs salariés est passé de 360 000 à 378 200, (+5%). Cette progression culmine à +6,2% dans les entreprises de moins de 10 salariés. Sous l'effet de la loi PACTE, le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale a progressé fortement, passant de 313 000 en 2019 à 378 200 en 2022 (+21%).

Les versements sur les plans d'épargne sont en forte hausse

En 2022, les salariés ont versé 19 milliards d'euros sur leurs plans d'épargne salariale. Ce montant, en progression de +16% par rapport à 2021, est tiré par la forte hausse de l'intéressement et de la participation (+30%), due aux résultats records dégagés par les entreprises en 2021. La collecte nette s'établit à 2,6 milliards d'euros contre 0,8 milliard en 2021 et se concentre sur les fonds actions et mixtes, ce qui témoigne de l'appropriation de ces dispositifs par les épargnants..

Des encours majoritairement constitués de fonds ISR

Le volume des encours est de 162,2 milliards d'euros (contre 167,6 Mds€ à fin 2021), du fait d'un effet de marché défavorable et malgré la forte progression de la collecte. Les encours des fonds Investissements responsables (selon la réglementation SFDR) s'établissent à 62,6 milliards d'euros (62% du stock des encours diversifiés, c'est-à-dire hors actionariat salarié). Les fonds solidaires sont en hausse avec un encours de 15,3 milliards d'euros (+8,6% sur un an).

Accélération de l'équipement des entreprises en PER

Les encours globaux d'épargne retraite collective d'entreprise s'élèvent à 25,4 milliards d'euros à fin 2022. En 2022, les salariés ont épargné 3,5 milliards pour leur retraite soit une progression de +13% par rapport à 2021.

Les PER collectifs créés par la loi PACTE continuent de se développer. En effet, on comptabilise aujourd'hui 140 800 entreprises équipées des nouveaux PER collectifs (+18% sur un an) et 2,6 millions d'épargnants salariés dotés d'un tel dispositif (+48% sur un an), progression en partie aidée par les transferts des anciens PERCO vers les nouveaux PER. Les PER collectifs remplacent peu à peu les anciens PERCO et représentent aujourd'hui plus des trois-quarts des encours d'épargne retraite collective en comptes-titres.

Semaine de l'Épargne Salariale

A l'occasion de la 7^e édition de la Semaine de l'épargne salariale, 27 au 31 mars 2023,

l'AMF, l'AFG, la Direction Générale du Travail, la Direction Générale du Trésor et La finance pour tous ont présenté les chiffres 2022 sur l'épargne salariale ainsi que les grands enseignements de l'étude menée avec OpinionWay sur les Français et l'épargne salariale.

Créée en 2017, la [Semaine de l'épargne salariale](#) est un rendez-vous pédagogique autour de l'épargne salariale et de l'épargne retraite. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser :

- ▶ **Les entreprises** à l'intérêt de mettre en place des dispositifs de partage de la valeur avec leurs salariés
- ▶ **Les salariés** aux avantages qu'offre l'épargne salariale pour se constituer une épargne de moyen et de long terme.

Un sondage OpinionWay a été mené en 2020 et reconduit cette année dans le but de sensibiliser et d'informer les salariés aux différents dispositifs.

Les chiffres clés du sondage

« Les français et l'épargne salariale » :

- ▶ **77%** des personnes interrogées connaissent au moins de nom le **plan d'épargne retraite d'entreprise collectif** (▲+6)
- ▶ **47%** des personnes interrogées ont au moins un **dispositif d'épargne salariale** (▲+4)
- ▶ **54%** des personnes interrogées (▲+4) ont bénéficié du versement d'un moins une prime ou d'un abondement.



PRAM
 “Diplôme d’expert(e)
 en gestion d’actifs”

PROMOTION
2023-2024

AFG FORMATION
 ouvrira les
 inscriptions à compter
 du 17 avril 2023

PRAM : Programme d’Asset Management – version diplôme

Organisé autour d’un référentiel de compétences et de connaissances, divisée en 6 blocs, le diplôme se déroule sur 34 jours répartis sur environ 12 mois. Pour valider leur certification, les candidats sont soumis au contrôle continu pour chaque bloc de compétences, présentent deux examens écrits et soutiennent un mémoire à l’issue du parcours.

 Informations et inscriptions :
www.afgformation.fr 

Le PRAM à la carte

Aux professionnels qui souhaitent compléter ou actualiser leurs connaissances, nous offrons la possibilité de suivre le PRAM “à la carte” :

- par bloc complet, indépendant
- par thème, au format séminaire (journée ou demi-journée).

Les collaborateurs peuvent ainsi bénéficier du contenu de la formation en s’affranchissant des épreuves permettant d’obtenir la certification.

Certifications AMF

AFG Formation propose 2 certifications AMF

« Connaissances générales et Finance durable »

Connaissances générales	Finance durable
<p>Pack Express <i>(versions française et anglaise)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 présentations à l’examen ■ 6 mois d’entraînement en ligne 	<p>Pack Express</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 présentations à l’examen ■ 3 mois d’entraînement en ligne
<p>Pack Intens’ en présentiel <i>(version française uniquement)</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 présentations à l’examen ■ 6 mois d’entraînement en ligne ■ 6 demi-journées de préparation avec un formateur ■ Abrégé des marchés financiers offert 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 présentations à l’examen électronique ■ 3 mois d’entraînement en ligne ■ 2 journées de préparation comprenant un formateur ■ Livret pédagogique offert

LA PAROLE À ...

Notre besoin est d'échanger avec des SGP qui ont les mêmes problématiques que nous, notamment en termes d'organisation et de développement

Vous adhérez à l'AFG depuis 1997, quelles sont vos interactions avec votre association professionnelle ?

Depuis notre adhésion, nous avons tissé avec notre association professionnelle de nombreux liens, répondant à nos différents besoins.

Société de gestion entrepreneuriale angevine, notre besoin est d'abord d'échanger avec des SGP qui ont les mêmes problématiques que nous, notamment en termes d'organisation et de développement. Ainsi, les événements AFG, qui nous mettent en relation avec nos pairs, comme le Forum des entrepreneurs de l'épargne, sont très utiles pour nous. Et, nous apprécions les événements en format hybride qui sont très facilitants.

Pour faire face à nos obligations réglementaires (en augmentation ces dernières années), nous avons besoin de bien calibrer l'interprétation à donner à ces textes, disposer d'outils performants et des meilleurs prestataires. Or, si

la réglementation est la même pour tous, c'est clairement plus difficile quand on est loin de Paris et de l'écosystème : on a moins d'accès à l'information et les échanges entre les parties prenantes sont plus rares. D'où l'utilité de l'AFG qui accompagne les sociétés entrepreneuriales sur ces sujets.

En quoi l'AFG vous est utile ?

Nous avons enfin besoin d'appuis ponctuels opérationnels. Nous pouvons avoir besoin d'accéder à des outils, comme des modèles de mandat, ou d'aide plus large devant des problématiques collectives.

Par exemple, les travaux de l'AFG sur la finance durable (guide, fiches pratiques, conférence avec l'AMF) nous ont été très utiles : nous nous sommes appuyés sur eux suite à la mise en place d'une politique d'exclusion et à l'intégration de critères ESG pour notre fonds investi dans des petites capitalisations avec un biais grand ouest, MCA Entreprendre PME, qui est désormais classé article 8 selon SFDR.



Catherine Dagorn,
directrice générale,
MCA FINANCE



■ Angers



Publication
prochaine en avril
2023 :

Le Memento des
membres de l'AFG
pour tout savoir sur
le fonctionnement
de votre
association.

L'OBJECTIF DU SERVICE MEMBRES

- ▶ Accompagner l'ensemble de nos membres quelle que soit leur taille afin de préparer l'écosystème de demain.
- ▶ Créer un lien entre les membres avec un point d'entrée dédié au sein de l'AFG (sur le modèle de l'interlocuteur principal au sein des SGP).
- ▶ Renforcer la connaissance des instances et de l'actualité de l'AFG.
- ▶ Renforcer la présence de nos membres dans nos instances (GT/Club/ Commissions) grâce à une meilleure connaissance des besoins (via une prise de contact avec l'ensemble des membres)



Pour toute information

Grégory Lasne, Directeur service Membres : g.lasne@afg.asso.fr



Sociétés de gestion :

- Swen Capital Partners
- Indépendance AM
- Chenavari Asset Management SAS

Membres correspondants :

- Generali Real Estate Spa SGR

- **6 avril 2023**
Point Sur ELTIF 2.0 (accès réservé aux membres) (cf. p 8)



- **28 et 29 mars 2023**
Time to Change – Le Forum Climat, Énergies & Finance Durable - Option Finance, intervention de Philippe Setbon



PARUTION

Guide professionnel : création d'une SICAV SAS

Le présent guide complète celui déjà proposé sur la création d'une SICAV sous la forme de société anonyme (SA). Il propose une analyse des particularités liées à l'utilisation de la forme de société par actions simplifiée (SAS) expressément permise par le Code monétaire et financier. L'attention est portée sur le fait que cette présentation ne fait que lister le particularisme des SAS, et présente l'intérêt de ces structures, variable en fonction notamment du type d'actionnaires concernés. En revanche, il ne propose pas de rédaction de statuts types.

RETOUR SUR ÉVÉNEMENT



Le 16 mars 2023, l'AFG a organisé un Point sur « Solutions digitales » consacré au Régime pilote DLT (*distributed ledger technology*) qui entre en application le 23 mars 2023.

Le régime pilote, qui vise des instruments financiers tokenisés, lève temporairement certaines exigences du cadre réglementaire existant. Les opérateurs d'infrastructures de marché et les nouveaux entrants pourront utiliser la technologie *blockchain* pour exploiter un système multilatéral de négociation (SMN) et/ou un système de règlement-livraison (SRL).

La conférence a rencontré un vif succès.

- ▶ Vous avez manqué cet événement, consultez le replay. (accès réservé aux membres)

CHIFFRE CLÉ

19 Mds €

c'est le montant des flux vers les plans d'épargne salariale, en progression annuelle de 16%

Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

Pôle Publications et Presse

Directeur de publication : Dominique de Préneuf. Rédactrice en chef : Adeline de Queylar.

Rédactrice en chef adjointe : Caroline de Cassagne.

Conception graphique : Stéphanie Dargent. Maquette : Sabine Charrier.

Crédit photos : David Nissen. Mobil-home production - Adobe Stock - Imprimeur : GL Associés - ISSN N° 2262-8061

41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris T : +33 (0)1 44 94 94 00

44 avenue des Arts 1000 Bruxelles